

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2020

## SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1891

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1235 de M. Jumel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« titulaire »

le mot :

« détenteur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ici, nous appuyons l'amendement qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs. Avec ce sous-amendement nous souhaitons aborder le fond : à savoir la question du financement des retraites.

A long terme : le financement des retraites est une question de partage de la richesse produite. Il s'agit donc prioritairement de réguler la rémunération du capital. Depuis les années 1980, la part des dividendes versés aux actionnaires a triplé. En 1983, on travaillait en moyenne deux semaines par an pour les actionnaires ; aujourd'hui plus de six semaines. Voici où trouver l'argent. Pour partager

les richesses produites, il est urgent de redonner au travail sa juste place en augmentant les salaires et partageant le temps de travail.

Chaque année, les actionnaires s'approprient plus de 150 milliards d'euros (8 points de PIB) qui devraient revenir aux salarié·e·s alors que nous n'avons besoin que de 2 points de PIB dans 20 ans pour des retraites dignes !